



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2012

Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, mercredi le 5 septembre 2012, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme la mairesse Déborah Bélanger.

Mme Julie Godard, directrice générale, et Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, sont aussi présentes.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, M. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, et M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, sont présents jusqu'à 20h08.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h30.

328/05-09-12

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe en ajournant les items suivants au lundi 17 septembre 2012 à 19h30 :

- B.4 Appropriation du surplus accumulé pour un mandat professionnel à un architecte paysagiste pour la préparation d'un plan d'aménagement du secteur de la gare*
- B.5 Remplacement temporaire durant l'absence du directeur du Service du greffe*
- C.4 Embauche d'un greffier et directeur général adjoint*
- J.2 Approbation de l'entente sur la réalisation de travaux municipaux relatifs aux infrastructures entre la Ville de Rivière-Rouge et la Société « 7184492 Canada inc. » faisant affaire sous le nom et la raison sociale de « Espaces Rouge ».*

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents.

#### **A Ouverture**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2012

#### **Période de questions du public**

#### **A.1 Demandes de dérogations mineures**

#### **B Gestion financière**

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'août 2012
2. Approbation du budget révisé 2012 de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Rivière-Rouge
3. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat d'ameublement de bureau
4. Appropriation du surplus accumulé pour un mandat professionnel à un architecte paysagiste pour la préparation d'un plan d'aménagement du secteur de la gare - *ajourné*
5. Remplacement temporaire durant l'absence du directeur du Service du greffe - *ajourné*

#### **C Gestion administrative**

1. Demande à la Ville de Mont-Laurier de modifier les termes de l'entente de délégation de compétence en matière de gestion des constats d'infraction émis en application des règlements municipaux ou en vertu du code de la sécurité routière



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2012

2. Autorisation de participation à une session de formation de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
3. Autorisation de participation au colloque annuel de la Fondation Rues principales
4. Embauche d'un greffier et directeur général adjoint - *ajourné*

#### **D Contrats et appels d'offres**

1. Appel d'offres numéro 2012-05 sur invitation : Construction d'un bloc sanitaire de services publics pour le Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique : Annulation
2. Appel d'offres de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux dans le cadre d'un regroupement : Abrogation de la résolution numéro 308/06-08-12

#### **E Avis de motion**

#### **F Adoption des règlements**

1. Adoption du Règlement numéro 208 concernant le nourrissage des animaux sauvages

#### **G Sécurité publique**

#### **H Transport routier**

1. Régularisation du statut d'un tronçon du chemin du Lac-Paquet Ouest jusqu'au numéro civique 801 : Mandat professionnel à des arpenteurs-géomètres
2. Transfert d'autorité d'une partie d'un ancien chemin de colonisation (chemin Chapleau)

#### **I Hygiène du milieu**

#### **J Urbanisme et mise en valeur du territoire**

1. Demande de PIIA 2012-P10 / PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales : Modification à la résolution numéro 271/03-07-12
2. Approbation de l'entente sur la réalisation de travaux municipaux relatifs aux infrastructures entre la Ville de Rivière-Rouge et la Société « 7184492 Canada inc. » faisant affaire sous le nom et la raison sociale de « Espaces Rouge » - *ajourné*

#### **K Loisirs et culture**

1. Adoption des règles d'utilisation du camping pour la saison 2013
2. Autorisation de participation à une conférence annuelle et un congrès
3. Autorisation à « Opération Nez-Rouge » pour l'utilisation d'un local et d'une ligne téléphonique dans l'édifice Félix-Gabriel-Marchand
4. Autorisation à l'organisme « Plein Air Haute-Rouge » d'interrompre la circulation ponctuellement sur un chemin et certaines rues pour le marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge
5. Adoption du budget de la Fête champêtre 2012 : Modification à la résolution numéro 138/02-04-12
6. Utilisation sans frais de l'aréna pour le tournoi provincial de curling de la FADOQ des Laurentides

#### **L Divers**

1. Dépôt des états financiers du Comité Multi-Ressources de la Vallée de la Rivière Rouge au 31 décembre 2011

#### **Période de questions du public**

#### **M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.**

#### **ADOPTÉE**

329/05-09-12

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2012**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2012 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2012 soit adopté tel que préparé par M. Pierre St-Onge, greffier.

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2012

### Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et fonctionnaires répondent aux questions adressées par le public.

**Note :** Mme Nicole Bouffard, M. Jean-Louis Boileau et M. Michel Robidoux quittent la séance. Il est 20h08.

### GESTION FINANCIÈRE

330/05-09-12

#### ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2012

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes d'août 2012 se détaille comme suit :

Salaires (ch. # 20546 à 20993) :	190 563,56 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres)	101 694,34 \$
Comptes courants (ch. # 121422 à 130174) :	460 401,14 \$
Total :	752 659,04 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 170.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 170 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 170.

### **ADOPTÉE**

331/05-09-12

#### APPROBATION DU BUDGET RÉVISÉ 2012 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (O.M.H.) DE RIVIÈRE-ROUGE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge approuve le budget révisé 2012 de l'Office municipal d'habitation (O.M.H.) de Rivière-Rouge, le tout tel que présenté le 26 juillet 2012 par la Société d'Habitation du Québec.

D'approuver la contribution supplémentaire de 116,00 \$ de la Ville de Rivière-Rouge se rapportant à ce budget révisé 2012.

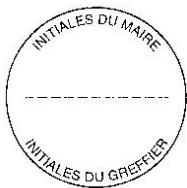
### **ADOPTÉE**

332/05-09-12

#### APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT D'AMEUBLEMENT DE BUREAU

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat, auprès de la compagnie « Robert Légaré », d'ameublement de bureau (deux classeurs latéraux, une armoire deux portes et une huche murale quatre portes) pour le bureau de la directrice générale pour un montant total de 3 903,79 \$ incluant le transport, l'installation et les taxes applicables.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2012

Que les coûts liés à cette dépense soient acquittés à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité pour un montant maximum de 4 000,00 \$.

**ADOPTÉE**

### **GESTION ADMINISTRATIVE**

333/05-09-12

#### **DEMANDE À LA VILLE DE MONT-LAURIER DE MODIFIER LES TERMES DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE GESTION DES CONSTATS D'INFRACTION ÉMIS EN APPLICATION DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX OU EN VERTU DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**ATTENDU** le mandat donné à la direction générale de la MRC d'Antoine-Labelle d'évaluer la possibilité de mettre en place une cour municipale régionale;

**ATTENDU** le projet d'implantation d'une cour municipale régionale présentée par la MRC d'Antoine-Labelle lors de la séance du conseil tenue le 26 juin 2012 (résolution MRC-CC-10650-06-12);

**ATTENDU** que la Ville de Rivière-Rouge entend déléguer sa compétence à la MRC d'Antoine-Labelle quant à la gestion des constats d'infraction émis en application des règlements municipaux ou en vertu du code de la sécurité routière;

**ATTENDU** que plusieurs démarches devront être réalisées par la MRC d'Antoine-Labelle pour la mise en place d'une telle cour et que cette dernière doit au préalable s'assurer de l'adhésion de la totalité des municipalités et villes sises sur son territoire;

**ATTENDU** que la Ville de Rivière-Rouge est signataire de l'entente de délégation de compétence à la Ville de Mont-Laurier en matière de gestion des constats d'infraction émis en application des règlements municipaux ou en vertu du code de la sécurité routière;

**ATTENDU** que ladite entente avec la Ville de Mont-Laurier prend fin le 31 décembre 2012;

**ATTENDU** que la Ville de Rivière-Rouge doit signifier à la Ville de Mont-Laurier son intention de mettre un terme à ladite entente au plus tard le 28 septembre 2012;

**ATTENDU** qu'advenant l'implantation de la cour municipale régionale de la MRC d'Antoine-Labelle, celle-ci commandera certains délais d'implantation et, à cet effet, il y a lieu de demander la prolongation, selon les mêmes modalités, de l'entente avec la Ville de Mont-Laurier;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande à la Ville de Mont-Laurier d'accepter de prolonger temporairement l'entente de délégation de compétence en matière de gestion des constats d'infraction émis en application des règlements municipaux ou en vertu du code de la sécurité routière, en apportant toutefois une modification à la clause 13.2 de ladite entente afin de prévoir que l'entente prend automatiquement fin deux mois suivants l'obtention par la MRC d'Antoine-Labelle du décret autorisant la formation de la cour municipale régionale.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2012

Il est de plus résolu de demander à la MRC d'Antoine-Labelle de préparer un projet d'entente portant sur la délégation à la MRC de la compétence visant à établir une cour municipale régionale et sur l'établissement de cette cour.

Que la présente résolution soit transmise par courriel aux municipalités signataires de l'entente de délégation de compétence.

**ADOPTÉE**

334/05-09-12

### **AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE SESSION DE FORMATION DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de la directrice générale, Mme Julie Godard, à une session de formation sur le thème « la direction générale d'une municipalité » de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) devant avoir lieu les 20 et 21 septembre 2012 à Drummondville et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

De lui rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

**ADOPTÉE**

335/05-09-12

### **AUTORISATION DE PARTICIPATION AU COLLOQUE ANNUEL DE LA FONDATION RUES PRINCIPALES**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et de la directrice générale, Mme Julie Godard, au colloque annuel de la Fondation Rues principales devant avoir lieu le 26 septembre 2012 à Québec.

De leur rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

**ADOPTÉE**

### **CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

336/05-09-12

### **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2012-05 SUR INVITATION : CONSTRUCTION D'UN BLOC SANITAIRE DE SERVICES PUBLICS POUR LE VILLAGE-RELAIS DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE : ANNULATION**

**CONSIDÉRANT** que, par l'appel d'offres numéro 2012-05 sur invitation, la Ville de Rivière-Rouge a demandé des soumissions scellées sur invitation écrite auprès des entrepreneurs choisis par la directrice générale, Mme Julie Godard, le 27 juillet 2012 pour la réalisation de travaux de construction d'un bloc sanitaire de services publics pour le Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique de la Ville de Rivière-Rouge sur les lots numéros P-12, P-13 et P-14, rangs 2 et 3 du cadastre officiel du Canton de Turgeon;

**CONSIDÉRANT** que le résultat de l'ouverture des soumissions du 27 août 2012 est le suivant, le tout faisant suite à la lettre émise le 22 août 2012 par la directrice générale de la Ville, Mme Julie Godard, et transmise par télécopieur aux entrepreneurs choisis par la directrice générale qui mentionnait l'annulation de l'appel d'offres numéro 2012-05 sur invitation de la Ville :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2012

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Prix total (forfaitaire) incluant les taxes applicables (T.P.S. et T.V.Q.)
Aucune soumission reçue	Aucun prix soumis

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'annuler l'appel d'offres numéro 2012-05 sur invitation de la Ville relatif au dossier en titre, tel que préparé et daté du 6 août 2012 et, par conséquent, d'annuler la résolution numéro 306/06-08-12 adoptée à la séance ordinaire du 6 août 2012 se rapportant audit appel d'offres.

D'entériner la lettre émise le 22 août 2012 par la directrice générale de la Ville, Mme Julie Godard, et transmise par télécopieur aux entrepreneurs choisis par la directrice générale, leur confirmant l'annulation de l'appel d'offres numéro 2012-05 sur invitation par le conseil municipal et le fait qu'ils n'auraient pas à présenter une soumission à la Ville dans le cadre de cet appel d'offres (avant 14h00 le 27 août 2012) et qu'il n'y aurait pas d'ouverture de soumissions le 27 août 2012 à 14h05 au bureau de la Ville.

### ADOPTÉE

337/05-09-12

### **APPEL D'OFFRES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) AFIN DE RETENIR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DANS LE CADRE D'UN REGROUPEMENT : ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 308/06-08-12**

**ATTENDU** que, suite à une proposition reçue de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), la Ville, par la résolution numéro 308/06-08-12 adoptée à la séance ordinaire du 6 août 2012, a confirmé son adhésion au regroupement de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux et a confié à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat d'une durée d'une (1) année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq (5) ans;

**ATTENDU** qu'une telle résolution ne pouvait être adoptée par le conseil municipal puisque la Ville n'est plus participante au programme de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) en assurances collectives, et ce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012;

### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'abroger la résolution numéro 308/06-08-12 adoptée à la séance ordinaire du 6 août 2012 relative au dossier en titre.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2012

### ADOPTION DES RÈGLEMENTS

338/05-09-12

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 208 CONCERNANT LE NOURRISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller André Tremblay lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 juillet 2012;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement ont été précisés par la greffière adjointe;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le « Règlement numéro 208 concernant le nourrissage des animaux sauvages ».

#### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro 208, concernant le nourrissage des animaux sauvages, est reproduit au livre des règlements.**

### TRANSPORT ROUTIER

339/05-09-12

#### RÉGULARISATION DU STATUT D'UN TRONÇON DU CHEMIN DU LAC-PAQUET OUEST JUSQU'AU NUMÉRO CIVIQUE 801 : MANDAT PROFESSIONNEL À DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'entériner le mandat de services professionnels d'arpenteurs-géomètres accordé par le directeur des travaux publics, M. Michel Robidoux, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, au Groupe Barbe & Robidoux, pour la préparation d'un plan et d'une description technique affectant une partie des propriétés étant composées des lots 39A-1 et 40A-1, d'une partie des lots 39A, 39A-17, 39A-19 et des parties du lot 40A du rang 2 du cadastre officiel du Canton de Marchand, le tout pour la régularisation du statut d'un tronçon du chemin du Lac-Paquet Ouest jusqu'au numéro civique 801, tel mandat pour un montant total de 2 874,38 \$ incluant les taxes applicables.

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

340/05-09-12

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2012

### **TRANSFERT D'AUTORITÉ D'UNE PARTIE D'UN ANCIEN CHEMIN DE COLONISATION (CHEMIN CHAPLEAU)**

**CONSIDÉRANT** que, par une lettre datée du 18 juillet 2012, M. Georges Laferrière, chef de l'Unité de gestion des ressources naturelles et de la faune des Laurentides, confirme à la Ville que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) est favorable au transfert d'autorité par avis ministériel d'une partie d'un ancien chemin de colonisation (Chapleau), identifiée par les lots 11-1, 12-3, 13-3, 14-1 et 15A-1 rang 1 du cadastre officiel du Canton de Marchand pour la partie sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge, et identifiée par les lots 15A-1, 16-3, 17-2, 18-1, 19-1, 20-1, 21-3, 22-5 et 23-4 rang 1 du cadastre officiel du Canton de Loranger pour la partie sur le territoire de la Municipalité de Nominique, dans le but de céder les tronçons à la Ville de Rivière-Rouge et à la Municipalité de Nominique;

**CONSIDÉRANT** que cette même lettre mentionne que le ministère :

- est préoccupé par la circulation des véhicules lourds en territoire municipal; en effet, le transport des ressources forestières dans la région des Laurentides a déjà fait l'objet d'interdictions dans certaines municipalités ayant occasionnées un impact économique majeur aux entreprises forestières de notre région;
- demande l'appui du ministère des Transports (MTQ) du Québec dans ce dossier et, pour prévenir cette situation, il propose d'ajouter une clause restrictive dans l'acte de cession au sujet de la libre circulation de véhicules lourds;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge, de par la résolution numéro 353/10-10-06 adoptée à la séance ordinaire du 10 octobre 2006, a informé le ministère des Transports du Québec que la Ville était intéressée à acquérir l'emprise du chemin Chapleau qui traverse certains lots du rang 1 dans le Canton Marchand, actuellement propriété de l'État;

**CONSIDÉRANT** que les intentions du conseil municipal de la Ville par l'adoption de cette résolution numéro 353/10-10-06 étaient de permettre ultérieurement la circulation des véhicules hors route (VHR) sur une partie du chemin Chapleau;

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports du Québec (MTQ) était au fait des intentions de la Ville à cet effet, notamment dans une lettre antérieure du 21 septembre 2006 adressée à M. Pierr Thibault, ingénieur du MTQ, par M. Alain Deslauriers, directeur général de la Ville, telle lettre annonçant l'adoption de la résolution d'octobre 2006 par le conseil municipal afin d'enclencher la demande de cession d'une partie du chemin Chapleau;

**CONSIDÉRANT** que l'assiette de l'ancien chemin Chapleau donne sur le chemin du Lac-Jaune;

**CONSIDÉRANT** que la structure du chemin du Lac-Jaune n'est pas conçu pour le transport lourd;

**CONSIDÉRANT** que la distance à parcourir sur le chemin du Lac-Jaune afin d'arriver à une route conçue pour le transport lourd est d'environ dix (10) kilomètres;

**CONSIDÉRANT** que l'ancien chemin Chapleau n'a pas été entretenu depuis une trentaine d'années;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2012

Que, par la présente résolution, la Ville de Rivière-Rouge :

- confirme qu'elle est toujours favorable à l'acquisition du tronçon de l'ancien chemin Chapleau situé sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge dans le but de permettre la circulation des véhicules hors route (VHR) sur la partie du chemin Chapleau identifiée par les lots cités au préambule;
- s'oppose à l'ajout dans l'acte de cession d'une clause obligeant la Ville de Rivière-Rouge à permettre la libre circulation de véhicules lourds sur cette partie du chemin Chapleau identifiée par les lots précités.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à :

- M. Georges Laferrière, chef de l'Unité de gestion des ressources naturelles et de la faune des Laurentides,
- Mme Thérèse A. Trépanier, chef du Service des inventaires et du Plan, Direction Laurentides-Lanaudière, au ministère des Transports du Québec,
- Mme Sylvie Laroche, directrice à la Direction des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec, à Saint-Jérôme,
- M. Jacques Supper, directeur général à la Commission des Ressources naturelles et du Territoire des Laurentides (CRNTL),
- M. Gaétan Fortin, responsable des transferts interministériels et intergouvernementaux, Direction des affaires régionales de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, au MRNF,
- M. Robert Généreux, directeur général de la Municipalité de Nominugue.

**ADOPTÉE**

### **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

341/05-09-12

#### **DEMANDE DE PIIA 2012-P10 / PIIA-02 S'APPLIQUANT AUX PORTES D'ENTRÉES PRINCIPALES : MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 271/03-07-12**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA-02, s'appliquant aux portes d'entrées principales, a été présentée pour la propriété située le long de la route 117 Sud, soit sur le lot P-38, rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand et identifiée par le matricule 0038-39-7505;

**CONSIDÉRANT** que la demande porte sur l'aménagement et l'implantation d'un nouveau commerce artériel lourd;

**CONSIDÉRANT** qu'il se localise dans la zone COM-19 et qu'elle est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**CONSIDÉRANT** que l'aménagement de ce nouveau commerce selon les plans numéros 1 à 5 de M. Pierre-Luc Beauregard, architecte, ainsi que les couleurs projetées du futur commerce respectent les objectifs et critères du PIIA-02 du Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2012

D'accepter l'aménagement visuel de ce nouveau commerce artériel lourd conformément à toutes les autres dispositions de la réglementation en vigueur.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 271/03-07-12 adoptée à la séance ordinaire du 3 juillet 2012 et portant l'identification en titre.

**ADOPTÉE**

### LOISIRS ET CULTURE

342/05-09-12

#### ADOPTION DES RÈGLES D'UTILISATION DU CAMPING POUR LA SAISON 2013

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,  
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'adopter les règles d'utilisation du camping municipal, connu sous le nom de Camping Sainte-Véronique, pour la saison 2013, telles que préparées en suivi de l'article 4 du Règlement numéro 209 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal.

**ADOPTÉE**

343/05-09-12

#### AUTORISATION DE PARTICIPATION À UNE CONFÉRENCE ANNUELLE ET UN CONGRÈS

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur et le directeur adjoint du Service des loisirs et de la culture à participer à la conférence annuelle du loisir municipal organisée par l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) devant avoir lieu à Montréal du 3 au 5 octobre 2012 et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et de la culture à participer au congrès annuel de Camping Québec devant avoir lieu à la Malbaie du 25 au 28 octobre 2012 et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.

De leur rembourser les frais encourus sur présentation de pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

**ADOPTÉE**

344/05-09-12

#### AUTORISATION À « OPÉRATION NEZ-ROUGE » POUR L'UTILISATION D'UN LOCAL ET D'UNE LIGNE TÉLÉPHONIQUE DANS L'ÉDIFICE FÉLIX-GABRIEL-MARCHAND

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser « Opération Nez-Rouge » à utiliser gratuitement un local et une ligne téléphonique dans l'édifice Félix-Gabriel-Marchand de la Ville les 1<sup>er</sup>, 7, 8, 13, 14, 15, 20, 21, 22, 24, 28, 29, 30 et 31 décembre 2012 pour leurs activités, et ce, pour quatorze (14) soirées et nuits d'opération.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

345/05-09-12

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2012

### **AUTORISATION À L'ORGANISME « PLEIN AIR HAUTE-ROUGE » D'INTERROMPRE LA CIRCULATION PONCTUELLEMENT SUR UN CHEMIN ET CERTAINES RUES POUR LE MARATHON DESJARDINS DE LA VALLÉE DE LA ROUGE**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'organisme « Plein Air Haute-Rouge » à interrompre la circulation de façon ponctuelle sur le chemin du Rapide, la rue du Pont, la rue Landry Sud et la rue Landry Nord pour la tenue du marathon Desjardins de la Vallée de la Rouge afin de donner priorité aux coureurs lors des épreuves du 14 octobre 2012.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec et au ministère des Transports du Québec (MTQ) à Mont-Laurier.

**ADOPTÉE**

346/05-09-12

### **ADOPTION DU BUDGET DE LA FÊTE CHAMPÊTRE 2012 : MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 138/02-04-12**

**CONSIDÉRANT** que la résolution numéro 138/02-04-12 stipule :

« Que la Ville de Rivière-Rouge adopte le budget de 53 000,00 \$ pour la tenue de la Fête champêtre organisée par le Service des loisirs et de la culture de la Ville, devant avoir lieu du 12 au 15 juillet 2012, dont un montant de 25 000,00 \$ provient du budget d'opération de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Que la Ville de Rivière-Rouge assume tout déficit lié à cet événement à même son budget d'opération. »;

**CONSIDÉRANT** que le résultat de la Fête champêtre 2012 s'est soldé par un déficit au montant de 14 353,77 \$;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,  
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 138/02-04-12, adoptée à la séance ordinaire du 2 avril 2012, de manière à remplacer le dernier paragraphe de cette résolution par le paragraphe suivant :

« Que le coût lié au déficit de la Fête champêtre 2012 soit acquitté à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité pour un montant maximum de 14 353,77 \$. ».

**ADOPTÉE**

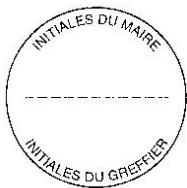
347/05-09-12

### **UTILISATION SANS FRAIS DE L'ARÉNA POUR LE TOURNOI PROVINCIAL DE CURLING DE LA FADOQ DES LAURENTIDES**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,  
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'accorder au Réseau FADOQ des Laurentides l'utilisation sans frais de l'aréna pour le tournoi de curling à portée provinciale qui se déroulera, dans le cadre des Jeux d'hiver 50+, du mardi 5 au jeudi 7 février 2013.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2012

### DIVERS

#### DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DU COMITÉ MULTI-RESSOURCES DE LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE ROUGE AU 31 DÉCEMBRE 2011

D'accepter pour dépôt les états financiers non audités du Comité Multi-Ressources de la Vallée de la Rivière Rouge au 31 décembre 2011 préparé par M. Jean Lapointe, comptable général accrédité, et daté du 16 mai 2012.

#### Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil, la directrice générale et la greffière adjointe répondent aux questions adressées par le public.

348/05-09-12

#### LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au lundi 17 septembre 2012 à 19h30 et que l'ordre du jour comprenne, entre autres, les sujets suivants :

1. Appropriation du surplus accumulé pour un mandat professionnel à un architecte paysagiste pour la préparation d'un plan d'aménagement du secteur de la gare;
2. Remplacement temporaire durant l'absence du directeur du Service du greffe;
3. Embauche d'un greffier et directeur général adjoint;
4. Approbation de l'entente sur la réalisation de travaux municipaux relatifs aux infrastructures entre la Ville de Rivière-Rouge et la Société « 7184492 Canada inc. » faisant affaire sous le nom et la raison sociale de « Espaces Rouge ».

Il est 21h10.

### **ADOPTÉE**

**À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.**

**Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.**

**LA MAIRESSE**

**LA GREFFIÈRE ADJOINTE**

\_\_\_\_\_  
**Déborah Bélanger**

\_\_\_\_\_  
**Lise Cadieux**